

AFFAIRE N° 19 - Note concernant l'accroissement de la consommation d'eau potable au réseau urbain de Saint-Denis.

M. GALLARD donne lecture du rapport :

" Messieurs,

Par sa transmission BE-3004-DG/HH du 13 Novembre 1964, M. le Directeur de la Société E.E.R. m'a adressé une note concernant la consommation d'eau potable du réseau urbain de Saint-Denis, et les mesures qu'il convient de prendre pour faire face à ce problème.

Note concernant la consommation d'eau potable du réseau de distribution urbain.

A.- SITUATION ACTUELLE.

Le réseau urbain de distribution d'eau de la Commune de Saint-Denis comprend : la Ville de Saint-Denis, la Montagne, Sainte-Clotilde, Bellepierre (bas) et le quartier de l'Hôpital. Il est alimenté par la station de traitement de la Ville de Saint-Denis. Les statistiques établies par le concessionnaire indiquent l'augmentation ci-après de la consommation :

Janvier 1959	6.280 m3
Janvier 1960	6.440 m3
Janvier 1961	7.400 m3
Janvier 1962	8.100 m3
Janvier 1963	9.500 m3
Janvier 1964	10.000 m3
Septembre 1964.....	13.720 m3

La consommation la plus forte dans le mois a atteint en Septembre 1964 le chiffre de 13.800 m3 en une journée. Pour répondre à cette augmentation, la station de traitement initiale, capable de produire 10.000 m3 d'eau potable par jour, a été renforcée par une deuxième station dont la première tranche mise en service en Janvier 1964, a porté la capacité de production à 15.000 m3 par jour.

D'autre part, la capacité totale des réservoirs du réseau urbain est actuellement de 13.160 m3. Elle correspond théoriquement à la consommation journalière du réseau.

B.- PERSPECTIVES D'AVENIR.

Si la consommation moyenne est encore inférieure de 1.283 m3 à la capacité de production d'eau potable, par contre, les jours de plus forte consommation voient la demande dépasser de 800 m3 la production, et de 2.600 m3 les réserves existantes. Il suffit donc que deux jours de forte consommation se suivent pour que la production des deux stations réunies n'arrive pas à compenser la baisse de niveau des réservoirs.

La situation est donc déjà préoccupante, mais elle risque de devenir très grave car la consommation atteindra probablement vers la fin de 1965, 15.000 m3, c'est-à-dire la production maximale journalière. Cette perspective ne peut qu'être confirmée par la livraison à la fin de l'année de l'importante zone d'aménagement de la Source et de plusieurs lotissements de moindre importance. L'accroissement démographique et l'amélioration de l'habitat sont la cause de cette augmentation des besoins. En outre, la consommation maximale, qui suit la même progression, atteindra rapidement 17.000 m3.

Il importe donc de réagir immédiatement et par des solutions appropriées en face de cette situation qui risquerait d'entraîner de graves conséquences, telles que la nécessité des restrictions ou des arrêts dans la livraison de l'eau potable

C.- DISPOSITIONS PROJETERES.

Pour pallier l'insuffisance prochaine de la production d'eau potable, il y a lieu de porter à 20.000 m³ par jour la capacité de traitement des deux stations, par l'achèvement de la Station II, dont la capacité serait portée de 5.000 m³ à 10.000 m³ par jour.

Le coût des travaux est estimé à 25.000.000. de frs.

La capacité totale des réservoirs du réseau urbain sera portée au volume correspondant par la construction d'un nouveau réservoir de 6.000 m³, pour un montant de 98.000.000. de francs, y compris les équipements et canalisations de liaison à la station de traitement et au réseau de distribution.

Le terrain nécessaire à la construction de ces deux ouvrages a été acquis par la Commune et fait partie de l'emprise du service des eaux.

Il est souhaitable et nous demandons à l'E.E.R. de procéder dans le plus court délai à l'exécution de ces travaux.

z

x x

Messieurs, je vous prie de me faire connaître votre avis à ce sujet.

Je mets la question aux voix ./.

Le Maire : Vous avez entendu, Messieurs, la lecture de ce rapport et la demande que je présente au Conseil Municipal de prier l'E.E.R. de procéder sans délai à l'exécution de ces travaux.

Cette dépense est bien entendu considérable, mais nous avons obtenu de l'E.E.R. qu'elle emprunterait cette somme auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations ou auprès de la C.C.C.E. avec la garantie de la Commune, ce qui simplifierait le problème.

Pour la réalisation de la première tranche nous utiliserions le fonds de garantie.

Messieurs, je mets la question aux voix ./.

Adopté à l'unanimité.

Approuvé
H. Buis le 11 Mai 1965
D. Le Grefet
Le Secrétaire
M. J. Cluscha